

couvrir l'homme qui améliorerait le fonctionnement de la commission ou qui de l'avis de la commission elle-même saurait l'améliorer, aucune nomination n'aura lieu tant que j'occuperai ce fauteuil.

M. Wright: Pourquoi le ministre a-t-il proposé ledit amendement s'il n'avait personne en vue ni ne songeait à quelque plan pourvoyant à la mise en œuvre de la modification projetée? Il me semble que le ministre doit avoir quelque idée en tête. Pour ce qui est de trouver des hommes ayant la compétence de ceux qui font actuellement partie de la commission la chose est presque impossible. Il faut former de plus jeunes hommes. Les membres de la commission avancent en âge et à moins que la commission ne forme des hommes plus jeunes qui seront prêts à remplir les postes qu'il faudra remplir lorsque ses membres actuels mourront ou prendront leur retraite, le ministre sera alors obligé de faire des nominations. Je pense que les nominations devraient être effectuées maintenant de manière à assurer la formation de jeunes hommes.

Le très hon. M. Howe: Lorsque la loi sur la commission du blé a été modifiée la dernière fois, mon honorable ami se rappellera que nous avons chargé ladite commission de s'occuper aussi des céréales secondaires et qu'on a alors estimé qu'il faudrait peut-être du personnel supplémentaire. J'ose affirmer que la commission s'en trouverait mieux si elle comptait quatre membres au lieu de trois mais je répète que jusqu'ici je n'ai pas trouvé l'homme que je voudrais nommer à la commission et la commission elle-même ne m'a présenté aucun candidat. Un de ces jours il nous faudra probablement un quatrième commissaire. Il nous faudra alors le trouver et nous ferons notre possible pour trouver le meilleur homme. Je suis très heureux du travail de la commission en ce moment et lorsque j'ai un bon organisme, j'aime à le laisser en paix.

M. Fair: Nous avons eu plus tôt une discussion au sujet de l'accord international sur le blé. Nous avons obtenu certains renseignements, mais je voudrais obtenir quelques autres détails.

Le très hon. M. Howe: Il est impossible de les obtenir de moi. La conférence était censée siéger à huis clos. J'ai donné toutes les précisions que je connais et j'espère que personne n'est disposé à donner plus de renseignements. La réunion n'est qu'ajournée. M. Phelps a fourni des renseignements à Regina et je crois qu'il s'est fait cogner sur

[Le très hon. M. Howe.]

les doigts à ce sujet. Comme je ne veux pas me faire cogner sur les doigts, je ne fournirai pas d'autres précisions.

M. Argue: Le ministre dit que les négociations reprendront plus tard au cours de l'année. A-t-il une idée de la date probable de la reprise des pourparlers?

Le très hon. M. Howe: Je n'en ai aucune idée.

M. Ferrie: Si le ministre nommait deux autres commissaires, comme on le demande, qui en paierait les traitements et dépenses?

Le très hon. M. Howe: Les producteurs de blé.

M. Argue: Notre groupe a toujours soutenu la Commission du blé, en tant qu'organisme capable de s'occuper des céréales produites dans l'Ouest du Canada. A l'heure actuelle, la Commission s'occupe du blé, de l'avoine et de l'orge. Nous avons sans cesse demandé que ses pouvoirs soient étendus au lin et au seigle. Si tel était le cas, la Commission jouirait de l'appui unanime des producteurs de l'ouest, tout comme les producteurs du Manitoba se portèrent comme un seul homme à l'appui de la Commission écoutant l'avoine et l'orge.

Si on offre le lin sur le marché ouvert, sa production devient un risque réel. Il est toujours aléatoire de produire du lin; mais si on ajoute aux risques de la production les perspectives de débouchés soumis à de larges fluctuations, la production devient une spéculation pure et simple. Je crois que l'an dernier, le prix du lin a dépassé \$5 le boisseau. Il y a quelques semaines, il était à \$3.50 et aujourd'hui il est, sauf erreur, aux alentours de \$3.80. A mon sens, il vaudrait beaucoup mieux que la Commission versât un paiement initial calculé sur des bases raisonnablement sûres; les paiements provisoires et définitifs seraient effectués à une date ultérieure, selon la formule adoptée pour le blé, l'avoine et l'orge. Je me demande si une mesure semblable est possible. Par ailleurs, il est un autre point que je désire soulever.

Le très hon. M. Howe: Le problème se rattache à la loi sur la commission canadienne du blé; on ne peut l'aborder au cours de l'examen de ces crédits. La loi va être révisée l'an prochain et on ne peut rien faire jusqu'alors. Lorsque nous discuterons la loi sur la commission canadienne du blé, nous serons heureux de débattre le sujet, mais il ne saurait en être question maintenant.

M. Argue: En toute déférence pour le ministre, les députés éprouveront de plus en plus de difficultés à discuter les prévisions budgétaires, s'il ne leur est pas permis de